



PYRALÈNE A METZ

Les médias se sont emparés ces derniers jours du dossier de la pollution par l'usine de **FRANCE-TRANSFO** de METZ, usine arrêtée depuis 1985, puis par l'usine de MAIZIERES LES METZ, usine toujours **en activité** mais dont la fabrication des transformateurs pyralène est arrêtée **depuis** 1986.

1. RAPPEL HISTORIQUE

a) Au cours de l'inventaire de la qualité des eaux superficielles de 1981, des analyses de poissons mettent en évidence de fortes contaminations dans la Moselle entre METZ et THIONVILLE (UCKANGE).

L'Agence ayant localisé un utilisateur important de PCB situé à MAIZIERES LES METZ, d'une **part**, provoque des réunions avec l'industriel et l'administration, d'autre **part**, **fait** procéder à une première évaluation de l'impact de cette usine par l'Université de METZ (octobre 1984).

Cette étude (rapport d'avril 1985) met en évidence une forte contamination du ruisseau (le Prinsomupt) entre l'usine et la Moselle.

b) Dès lors des travaux sont engagés pour maîtriser **les** pertes de pyralène au niveau du stockage et de la manipulation du **pyralène** et des transformateurs (première **décision** du Conseil **d'Administration** de l'Agence (cf. 3) aides financières de l'Agence).

c) Les études entreprises par la suite montrent d'une part qu'il y a une pollution historique sous l'ancienne usine de METZ, d'autre part que le site de MAIZIERES présente également une pollution du sous-sol.

.../...

2. LE CONTEXTE DES DEUX SITES ET EVALUATION DES RISQUES

L'usine de METZ est située sur des terrains marneux, surmontés de quelques mètres de sable et graviers et de remblais.

Les eaux souterraines constituent une petite nappe discontinue, susceptible de se déverser dans la Seille, cette nappe ne présente aucune communication avec la nappe alluviale de la Moselle et il n'y a donc aucun impact sur les ressources en eau exploitées ou exploitables.

Par contre, indépendamment de la sortie naturelle possible par écoulement souterrain, l'exutoire préférentiel semble être le réseau d'assainissement qui est unitaire dans ce secteur.

Aussi l'entrée de la station d'épuration de l'agglomération messine fait l'objet d'une surveillance des PCB (cf. tableau ci-joint).

La diminution des flux entre 1987 (quelques centaines de g/j) et 1991 (quelques dizaines de g/j) peut être due à l'abaissement naturel du niveau des eaux souterraines. Ces chiffres sont exprimés en référence à l'"Arochlor 1260", mélange de PCB proche du pyralène. Le confinement du site est la seule mesure permettant de maîtriser rapidement ces fuites.

L'usine de MAIZIERES LES METZ est par contre située sur la nappe alluviale de la Moselle, qui communique avec des fossés, des gravières et est exploitée par une batterie de puits pour l'alimentation en eau potable de METZ.

Dès le constat de la pollution du ruisseau, **une surveillance des eaux potables** a été mise en place.

Actuellement ce contrôle est double :

- au moyen d'analyses d'autocontrôle effectuées à l'initiative du distributeur d'eau, par l'Institut de Recherches Hydrologiques de NANCY (et par l'Université Louis Pasteur de STRASBOURG à titre de contrôle) et le laboratoire de la Compagnie Générale des Eaux à MAISONS LAFFITE ;

- au moyen d'analyses ordonnées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et réalisées par le Centre de recherche et de contrôle des Eaux de PARIS.

Toutes les analyses se sont avérées négatives, les seuils de détection étant de 10 à 50 **ng/l** selon les paramètres et les laboratoires, alors que la concentration maximale admissible est de 500 **ng/l**.

On peut donc affirmer que la pollution par les PCB des deux sites ne présente aucun risque pour l'alimentation en eau des populations.

Par contre, elle présente un sérieux problème pour l'environnement en général et en particulier pour certaines **especes** de poissons de la Moselle, en particulier l'anguille.

Des analyses réalisées ces dernières années montrent que les anguilles ne sont pas conformes aux normes de mise sur le marché et ceci sur toute la Moselle de l'aval de METZ jusqu'à **COBLANCE**. Ce problème a déjà fait l'objet de débats au niveau de la Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre. La Sarre a été polluée, par ailleurs, par des PCB (et de **l'Ugilec**) provenant des houillères sarroises. **Les** Allemands sont très sensibilisés par ce problème.

On ne dispose **pas** pour l'instant de bons constats sur la Seille, ni sur la Moselle à l'amont de **METZ**, les PCB n'étant pas décelables dans l'eau et les anguilles étant rares en raison des obstacles à leur migration vers l'amont (les autres poissons sont conformes aux normes de consommabilité, mais sont de mauvais indicateurs de la pollution par les PCB).

En fait les contraintes de protection de l'environnement sont beaucoup plus contraignantes (**0,01 à 0,1 ng/l** par congénère de PCB selon les travaux de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin) que celles de la protection de l'eau potable.

3. AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR L'AGENCE A LA SOCIETE FRANCE-TRANSFO

FRANCE-TRANSFO a fait l'objet de trois aides financières en **1985, 1991** et 1992.

Seule la convention d'aide 1985 a été signée (travaux de prévention).

Les conventions 1991 et 1992 n'ont pas été signées en raison des conditions imposées par l'Agence de réaliser les travaux de résorption après études (en annexe fiche d'aide du 8 septembre 1992).

.../...

3.1 AIDE ACCORDEE EN 1985

Objet : réaménagement des réseaux de collecte des eaux et prévention des rejets de PCB (usine de MAIZIERES)

contenu :

- Installation de filtres sur les échappements des groupes de pompage à vide de la zone de remplissage des transformateurs.
- Couverture des zones de stockage des transformateurs pyralène, des cuves de stockage de pyralène et de déchets souillés par le pyralène.
- Travaux divers sur le réseau eaux pluviales et eaux sanitaires (séparateur hydrocarbures etc...)

Montant : subvention 15 000 F (25 % du coût)
 avance (1) 230 000 F (50 % du coût)

Versé : subvention 23 900 F
 avance 47 800 F

Remarque : l'arrêt de la fabrication des transformateurs pyralène est intervenu en 1986.

3.2 AIDE ACCORDEE EN 1991

Objet : étude diagnostic de la pollution du sous-sol et des eaux superficielles au niveau et en aval de l'usine de MAIZIERES

Contenu :

- 15 points de contrôle des eaux souterraines + analyses.
- Evaluation de l'impact sur les eaux superficielles par prélèvement dans le réseau pluvial, dans 8 gravières et dans le fossé qui recueille les effluents de l'usine.

Montant : 143 000 F de prêt sans intérêt (2) (80 % du coût).

(1) Avance remboursable en 11 ans dont un an de différé d'amortissement
(2) Remboursable en 9 ans dont un an de différé d'amortissement

La convention d'aide n'a pas été signée par FRANCE-TRANSFO car elle comportait une condition :

- démarrer l'étude détaillée de la résorption de la pollution du site, au plus tard, trois mois après l'achèvement de l'étude préalable.

L'étude a été réalisée en application de l'arrêté préfectoral.

3.3 AIDE ACCORDEE EN 1992 (Conseil **d'Administration** du 1er octobre)

Objet : Gainage des canalisations pluviales pour éviter les infiltrations de pyralène dans le sous-sol par drainage de la zone contaminée (usine de **MAIZIERES**).

Montant : 1 875 000 F de prêt sans intérêt remboursable en 9 ans dont un an de différé d'amortissement (70 % de la dépense).

La convention n'est pas, à ce jour, signée car l'aide est conditionnée par :

- la signature de la convention précédente (étude diagnostic de **1991**),

- la présentation d'un programme de travaux établi en concertation avec l'Agence portant à la fois sur les mesures préventives de protection de la nappe et les travaux de résorption de la **pollution** qui s'avèreront nécessaires sur le site de MAIZIERES,

- la présentation d'un programme de travaux établi en concertation avec l'Agence sur le site de METZ,

en vue de la préparation d'un programme pluri-annuel de dépollution.

Les travaux ont démarré à **MAIZIERES** sans aide financière de l'Agence.

* * *

annexes : 1) Bilan des PCB au niveau de la station d'épuration de l'agglomération messine
2) Fiche d'aide à FRANCE-TRANSFO et note **explicative** (Conseil **d'Administration** du 1er octobre 1992

FL/MTM 25 janvier 1993



**AGENCE DE L'EAU
RHIN-MEUSE.**

ROZERIEULLES - BP 19 - 57161 MOULINS-LES-METZ CEDEX Tél. 87.34.47.00

**TELEFAX G3
n° 00 33 87 60 49 85**

DESTINATAIRE : Monsieur BLANGERO

V/Réf :

NOM : DRIRE LORRAINE

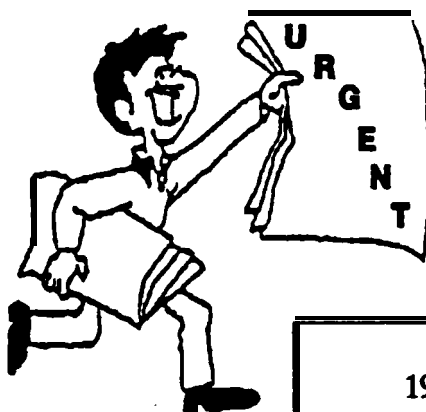
N/Réf : CPI/EF

**ADRESSE : 15, rue Claude Chappé - BP 5038
57071 METZ CEDEX 3**

N° TELEFAX : 87.76.97.19

OBJET:

MESSAGE



Station d'épuration de **Metz**
Mesure de **PCB** dans les effluents
à l'entrée et à la sortie de la station.

	ENTREE g/j	SORTIE g/j
1987	690	ND
	162	ND
1990	532	157
	363	< 10
1991	57	46
	14	< 12

Les **PCB** n'ont pas été décelés dans les effluents des autres communes du bassin lors des campagnes réalisées en 1987.

Nombre de **pages** (couverture comprise) **1**

Affaire suivie par : Monsieur **PIGNET**

Date : 21 Décembre 1992

Signature
de l'expéditeur

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Opération n° 92457218 Aide n° :

A présenter au CA du 1^{er} octobre 1992

Décision DAB du

N° Avenant contrat :

N° contrat :

Autres :

LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

Ligne de programme n° : 130

Fiche établie le : 8 septembre 1992

MAITRED'OUVRAGE

NOM : FRANCE TRANSFO
Adresse : MAIZIERES les METZ (57)

Code identifiant : 57433006

LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT

NOM : FRANCETRANSFO
Adresse : MAIZIERES les METZ (57)

Code identifiant : 57433006 ZAR n° 57

L'ETABLISSEMENT

REDEVANCES

Effectifs :

Activité générale de l'établissement :

Fabrication de transformateurs de puissance

Branche d'activité : MECANIQUE

Matières premières : utilisation antérieure de pyralène

Productions :

Interventions antérieures :

Ann&	Assiette brute	Prime pour épuration	Assiette nette
MEST	83		83
MOX	58		58
MI			
SEL			
N	4		4
P	1		1

MONTANT NET TOTAL : 16 869 F

LES REJETS

Pollution rejetée :

Destination du rejet :

Épuration déjà pratiquée :

Rendements :

LE MILIEU RECEPTEUR

Nom : Moselle et nappe

Zone hydro :

Objectif de qualité : 1 B

Qualité actuelle :

Autre(s) pollution(s) :

si sélectivité :

- débit d'étiage :

- paramètre déclassant :

- pollution véhiculée :

NATURE DE L'OPERATION

Opération préliminaire à l'épuration

Description :

gainage des canalisations luviales pour éviter les infiltrations de pyralène dans le sol

DESCRIPTION DU PROJET

Pollution éliminée :

Montant prévisionnel des travaux : 2500000 F

Montant retenu : 2 500 000 F

Montant subventionnable : 3 000 000 F (N < 100 kg/j)

Remarques :

SELECTIVITE

Opération hors sélectivité : oui

Motif : toxique

Autres opérations :

ZAR :

Contrat :

Pollution éliminée / rejet actuel :

Hors ZAR :

Pollution éliminée / pollution véhiculée :

Ecart qualité / Objectif :

DESCRIPTION DES AIDES

Nature de l'aide	Montant retenu	Taux d'aide	Montant de l'aide	Durée	Différé
prêt sans intérêt	2500000 F	75 %	1 875 000 F	9 ans	1 an

TOTAL DE L'AIDE: 1875 000 F

CONDITIONS PARTICULIERES

programme pluriannuel de dépollution sur les sites pollués de MAIZIERES et de METZ et élaboration d'un contrat avec l'Agence

59

PROPOSITION ET DECISION

Proposition : aide à accorder

Décision CA :

Décision DAB :

Opération n° 92A57218

- 2 -

**Société FRANCE TRANSFO
à MAIZIERES LES METZ**

I. Introduction

La Société FRANCE-TRANSFO, filiale de **MERLIN GERIN** et de **JEUMONT SCHNEIDER**, est **spécialisée** dans la fabrication des transformateurs de puissance.

Elle dispose de trois usines dans le voisinage de **METZ** à **MAIZIERES LES METZ** (siège de la société), **MARANGE-SIVLANGE** et **ENNERY**.

FRANCE-TRANSFO est également propriétaire d'un site à **METZ** sur lequel les activités ont été **arrêtées** en 1985.

Les sites de **MAIZIERES** et de **METZ** sont pollués par des polychlorobiphényles (PCB) constituants principaux des liquides **diélectriques** de la génération des **pyralènes**.

FRANCE TRANSFO sollicite une aide de l'Agence pour un ensemble de travaux de protection de la nappe souterraine sur son site de **MAIZIERES**.

II. Rappel

FRANCE-TRANSFO a bénéficié en 1985 d'une aide financière de l'Agence pour le réaménagement des installations de stockage de pyralène et l'amélioration du réseau de collecte des eaux pluviales dans les zones à risque à l'issue d'une étude de service Intervention et Essai.

Ces travaux ont **été réalisés** peu avant l'**arrêt** de la fabrication des transformateurs au **pyralène**.

.../...

Opération n° 92A57218

- 3 -

Ils ont permis de réduire les **apports** massifs d'huile dans les **eaux** superficielles et les eaux souterraines sans toutefois résorber la pollution du sous-sol **ni** garantir le rejet "zéro" sur un site de cette importance.

A ce jour, la **Société** FRANCE-TRANSFO est confrontée au **problème de la** résorption des pollutions historiques des sites de **MAIZIERES** et **METZ** visant à prévenir la dissémination du PCB dans les eaux souterraines.

III. Le projet

FRANCE-TRANSFO engage un programme important de travaux sur le site de **MAIZIERES** comportant :

- 1) **l'étanchéification** de la zone de remplissage des transformateurs

Ce secteur, bien que bétonné, s'est révélé perméable au pyralène.

Les fabrications actuelles utilisent des huiles classiques et dans une moindre mesure de **l'UGILEC**, produit apparu sur le marché en remplacement du pyralène.

Bien que **considéré** comme moins nocif que son prédécesseur, la **réglementation concernant l'UGILEC** se durcit et ce produit chloré, comme les autres huiles **diélectriques**, doit **être** rigoureusement **confiné** sans risque **d'infiltration** dans le sous-sol.

La zone de remplissage sera **revêtue** d'une couche de brai époxydique **étanche aux hydrocarbures**.

- 2) installation de pompes **à vide équipées** de cartouches de **filtration** efficaces pour le remplissage des transformateurs

- 3) le **"gainage"** du **réseau** de collecte interne

FRANCE-TRANSFO **n'utilise** pas à proprement parler d'eau de process. Les tuyauteries d'eau pluviale qui circulent dans un **sous-sol** pollué doivent cependant être parfaitement étanches afin de supprimer les risques d'échange dans les deux sens.

.../...

Opération n° 92A57218

- 4 -

Après inspection télévisée de l'ensemble du réseau, la mise en place d'un **gainage** de la totalité du réseau de collecte a été décidée.

4) traitement des **condensats** de compresseur par ultra-filtration

5) aménagements complémentaires sur le réseau pluvial

L'usine est **bordée** par un **fossé** qui rejoint le ruisseau de Prinsonrue, lui-même en contact avec la nappe souterraine.

Ce fossé sera canalisé sur toute sa **longueur** et rejoindra un bassin de stockage et de reprise équipé d'une installation de **déshuilage**.

6) goudronnage des zones de stockage des transformateurs avant **expédition**

Ces zones ne sont pas entièrement imperméabilisées. Des travaux complémentaires ont été décidés en ce sens.

7) refonte des stockages d'huile et de déchets

Une enveloppe a été **réservée à** ces travaux dont le détail n'est pas **connu**. Ils sont programmés pour l'**année** 1993.

8) mise en place de deux ou trois piézomètres supplémentaires pour la surveillance de la nappe en aval de l'établissement.

Opération n° 92A57218

- 5 -

Iv. Devis

Le programme de travaux présenté à l'Agence se décompose comme suit :

. étanchéification de la zone de remplissage des transformateurs	880000F
. traitement des condensats de compresseurs	41920F))
. nouvelles pompes à vide pour le remplissage des transformateurs	226 750 F
. réseau de collecte interne des eaux de pluie (gainage)	2500000F
. aménagements complémentaires sur le réseau pluvial	1900000F
. goudronnage des zones de stockage	850 000 F
. refonte du stockage des produits et déchets	3000000F
	<hr/>
TOTAL.	9398670F

A ces travaux se rajoutent :

- **les études** sous-traitées au BRGM **pour** le diagnostic de la **pollution** de la nappe dont **une** partie a fait l'objet d'une **décisi** on du directeur **de** l'Agence, mais dont la **convention** n'a **pas été signée** sans doute en raison de la condition d'aide de l'Agence (démarrage de **l'étude détaillée** des moyens de résorption de la pollution),
- **les dépenses d'élimination** des déchets produits lors de **l'opération** de nettoyage des **canalisations** ayant **précédé l'inspection télévisée** et le **gainage**,
- d'autres dépenses **complétant** les enveloppes **présentées** à l'Agence sans précision sur leur contenu et leur **coût**.

L'ensemble du programme **prévu** se monte **à** 10 000 000 F dont 6 000 000 F en 1992 et 4 000 000 F (stockage de produits et une partie du **gainage**) en 1993.

.../...

opération n° 92A57218

- 6 -

V. Proposition

Le programme envisagé par FRANCE-TRANSFO est considérable et justifie l'attribution d'une aide financière de l'Agence.

Une partie des travaux a commencé cet été (étanchéification de la zone de remplissage, gainage des tuyauteries) avec l'accord technique de l'Agence.

Le dossier de demande d'aide ayant été constitué rapidement, un certain nombre d'éléments techniques et financiers n'ont pas été présentés à l'Agence.

Par ailleurs, les travaux de résorption de la pollution proprement dits qui feront suite aux analyses de la qualité de la nappe en aval du site, et seront fonction des résultats obtenus et des décisions prises en accord avec l'administration ne sont pas définis à ce jour.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'accorder à la Société FRANCE-TRANSFO une première aide financière pour les travaux jugés indispensables de gainage du réseau pluvial dans le sous-sol des ateliers, soit :

0,75 x 2 500 000 F = 1 875 000 F

sous la forme d'un prêt sans intérêt remboursable en neuf ans dont un an de différé d'amortissement,

- d'écarter les travaux d'étanchéification de la zone de remplissage en les considérant comme découlant de l'application des règles de l'art,
- de conditionner cette aide par :

1) la signature de la convention n° 92A57222 portant sur l'étude diagnostique de la pollution de la nappe

2) la présentation à l'Agence d'un programme de travaux établi en concertation avec elle et portant à la fois sur les mesures préventives de protection de la nappe et sur les travaux de résorption de la pollution qui s'avéreront nécessaires.

L'objectif de ce programme serait l'arrêt de la dissémination de la pollution à l'extérieur de l'emprise de l'usine.

.../...

Opération n° 92A57218

- 7 -

Le pompage de la nappe et le traitement des **eaux pompées** si l'apport supplémentaire de **PCB** dans la **Moselle dû** au transfert le rend nécessaire, seront étudiés.

3) la présentation à l'Agence d'un programme de travaux établi en concertation avec elle **concernant** le site de METZ.

Le financement de ces programmes de dépollution ferait l'objet d'un contrat **pluri-annuel** de dépollution précisant les objectifs contractuels retenus qui **devront être** cohérents avec les obligations réglementaires de la Société **FRANCE-TRANSFO**.

- ☒☒
-

CPI/MA, le 8 septembre 1992